



Mission Régionale d'Inspection de Contrôle d'Evaluation et d'Audit

"Plan national EHPAD 2022 - 2024" Rapport de mission dans le cadre du contrôle sur pièces de l'EHPAD SAINTE-HILDEGARDE



EHPAD SAINTE HILDEGARDE
Association "Les Ailes des l'espoir"
Croix Odilon
97213 Le Gros-Morne

23 octobre 2023



Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/

AVERTISSEMENT

Un rapport d'inspection est un document présentant un caractère administratif au sens de l'article L300-2 du code des relations entre le public et les administrations et de la jurisprudence constante de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Il fait donc partie des documents administratifs communicables sous les conditions posées par le code précité. Ces conditions lui sont ainsi applicables selon des modalités précisées cidessous.

Si, en application de cette loi, les autorités administratives sont tenues de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande », ce « droit à communication » contient cependant des restrictions et notamment :

1/ Les restrictions tenant à la nature du document

- □ <u>Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés</u> (article L311-2 du code des relations entre le public et les administrations). Aussi :
- → Le rapport n'est communicable aux tiers qu'après sa transmission à l'inspecté à l'issue de la procédure contradictoire.
- → En tout état de cause, les personnes morales et physiques dépositaires de ces documents (autorités administratives, dirigeants et gestionnaires d'organismes, d'associations ou d'établissements) restent soumises aux obligations de discrétion ou de secret qui leur sont propres. Elles devront répondre d'une utilisation et d'une conservation des documents communiqués conformes à leur nature. Il leur appartiendra tout particulièrement de prévenir l'éventuelle divulgation des données de caractère personnel et nominatif pouvant figurer dans les rapports et soumises à protection particulière.
- ☐ <u>Le droit à communication ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative en cours d'élaboration</u>
- → Cette restriction est susceptible de s'opposer à la communication de rapports liés à une procédure administrative qui n'aurait pas encore abouti à une décision.

2/ Les restrictions concernant la qualité des bénéficiaires du droit à communication

L'article L311-6 du code des relations entre le public et les administrations précise que « ne sont communicables qu'à l'intéressé [et non à des tiers] les documents administratifs :

- dont la communication porterait atteinte au secret de la vie privée et des dossiers personnels, au secret médical et au secret en matière commerciale et industrielle
- portant une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable,
- faisant apparaître le comportement d'une personne, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice »

Il appartient à l'autorité administrative commanditaire de l'inspection et à laquelle le rapport d'inspection est destiné d'apprécier au cas par cas si certaines des informations contenues dans le rapport relèvent de l'une des catégories ci-dessus.

Toutefois, lorsqu'un document comporte certains passages non communicables aux tiers notamment parce qu'il contient de telles informations, l'autorité administrative n'est pas pour autant dispensée de communiquer les passages communicables dès lors que ces différentes parties sont dissociables et que cette dissociation ne dénature pas le sens du document.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
1-1 Eléments de contexte 1-2 Méthodologie appliquée	5 5
II PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE	6
III CONSTATS ET ANALYSE	7
IV CONCLUSION ET TABLEAU DES MESURES	18
ANNEXES:	19

Lettre d'annonce Lettre de mission Organigramme de la structure Liste des documents probants Tableau d'analyse et des mesures envisagées

FICHE DE MISSION

Agence Régionale de Santé	MARTINIQUE
Direction :	Mission Régionale d'Inspection Contrôle Evaluation Audit (MRICEA)
Nom du document :	Rapport de contrôle
Version:	V1
Date de la mission :	23/10/2023
Commentaires :	Finale
Conditions générales :	Lettre d'annonce du 19/10/2023
	Lettre de mission du 19/10/2023
Equipe de mission :	
Civilité :	
Nom:	
Prénom :	
Métier :	
Civilité :	
Nom:	
Prénom :	
Métier :	
Nombres d'écarts et de remarques rele	vés :
Ecarts	2
Remarques	2
Nombres de mesures proposées :	
Injonction (I)	2
Prescription (P)	0
Recommandation (R)	2
Saisine (S)	0

INTRODUCTION

1-1 Eléments de contexte

L'ARS de Martinique dans le cadre du PRICEA 2023 contribue à la réalisation des Orientations Nationales d'Inspections Contrôles 2023 (ONIC) du Ministère de la Santé et de la Prévention. A ce titre, elle participe à la réalisation du Programme d'Inspection-Contrôle relatif au « Plan d'inspection et de contrôle des 7 500 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en deux ans » (2022 – 2024) ».

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "EHPAD SAINTE HILDEGARDE" a été retenu pour un contrôle sur site à caractère inopiné selon le protocole préétabli du ciblage et de l'analyse des risques menée préalablement sur les 27 établissements autorisés du territoire.

Conformément aux textes y référents, une équipe a été missionnée pour un contrôle sur pièces via l'application COLLECTE-PRO, par la Directrice générale de l'ARS le 23 Octobre 2023 pour une durée de 15 jours, soit le 06 Novembre 2023.

La mission était composée de :



A partir de la grille établie, il s'agissait :

- d'examiner de la gestion des ressources humaines notamment la situation du personnel, leur qualification, l'effectif et les moyens matériels mis en œuvre par l'établissement;
- de vérifier l'organisation administrative de la prise en charge des résidents dans les domaines médicaux et paramédicaux.
- d'analyser si l'ensemble des éléments fournis est en adéquation pour une prise en charge de qualité et dans des conditions optimums de bientraitance.

Il sera noté également la vérification de l'existence et le contenu des instruments de pilotage prévus par les textes.

Le rapport de la mission d'inspection comporte :

Une première partie introductive exposant les éléments de contexte et la méthodologie appliquée,

Une deuxième partie concernant la situation administrative de l'EHPAD SAINTE HILDEGARDE.

Une troisième partie relative aux éléments de constats et analyse de la situation, les écarts et remarques de la mission suivant une grille de contrôle préétablie,

Une quatrième partie portant conclusion.

Cette mission diligentée relève du Code de la Santé Publique (CSP) notamment les articles L.1413-14, L 1421-1, L1421-3, L.1435-7, L. 1431-2; du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) notamment les articles L.313-13, L.313-14, L.331 et suivants; de l'arrêté du 21 Juillet 2009 n°09 - 02472 portant autorisation de création.

I-2 Méthodologie

La réunion préparatoire

Informé par lettre d'annonce adressée par voie électronique le 23 octobre 2023. Ce contrôle sur pièces revêtait un caractère inopiné. Une réunion préparatoire s'est tenue le 03 octobre 2023 entre les agents désignés par la Directrice générale de l'ARS dans les locaux de l'ARS. Au cours de cette réunion la date du contrôle sur pièces a été confirmée à partir du 23 octobre 2023. Il s'agissait de réunir et d'analyser les éléments disponibles en interne, de valider les grilles ainsi que les quatre thématiques retenues.

II- PRESENTATION GENRALE DE LA STRUCTURE

Agence Régionale de Santé	MARTINIQUE
Nom de l'EHPAD :	EHPAD SAINTE HILDEGARDE
Numéro FINESS :	97 021 037 3
Statut juridique de la structure :	Etablissement Associatif Loi 1901
	Association "Les Ailes de l'espoir"
Date de la dernière convention tripartite :	
Date du CPOM :	
Autorisations et nombre de places dont :	35 Places
Arrêté conjoint ARS - CTM :	N°18/12/20-0900
Hébergement permanent :	35
Accueil de jour :	6
PASA:	14
Autres:	ND
Adresse de l'EHPAD :	
Complément :	Croix Odilon
Code postal :	97213
Ville:	Le Gros-Morne
Mail :	ehpadstehildegarde@gmail.com
Téléphone fixe :	0596765122
Téléphone portable :	
Nom et prénom de directeur :	
Nom et prénom du de médecin coordonnateur :	
Nom et prénom du référent administratif :	
Nom et prénom de l'infirmier coordonnateur :	
Gestionnaire	
Nom de l'organisme :	Association Les Ailes de l'espoir
Adresse de l'organisme : Complément :	Croix Odilon
Code postal :	97213
/ille:	Gros-Morne
Mail :	CHARLES CONTRACTOR CONTRACTOR
Téléphone fixe :	
Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) :	Non
Si oui, nom du Pharmacien)	
Officine de pharmacie :	Oui
Si oui, nom de l'officine)	
Si oui, nom du Pharmacien)	

Contóle sur pièces EHPAD SAINTE HILDEGARDE

	GOUVERNANCE	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (ER)	Références Juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine	Commentaires
1) arrele d'autorisation n° 09: 2472 du 21.07.2009 portant création: 2) PV AG du 12.07.2022: 3) stalut approuvé le 12.05.2006. 1) règlement de fonctionnement IMAJ mai 2023 P.21 (Bientrailance) P.21 (Bientrailance) P.21 (Bientrailance) P.21 (Bientrailance) P.22 (ASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa d CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa d CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa ACASF (CASF	uestion 1.1					family 1	
1) réglement de fonctionnement MAJ mai 2023 1) Projet d'etablissement MAJ mai CASF L.311-8 et 2023 P.21 (Bientraitance) D. 312-155-0, II CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa d'ACASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa d'ACASF (Equipe pluridisciplinaire) 1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-176-5 CASF	uel est le statut juridique de la structure? Les statuts sont-ils loujours d'actualité ? nt –ils été mis à jours et transmis auprés des autorités compétentes ?	Association privée à but non lucratif	1) arreté d'autorisation n° 09-2472 du 21.07.2009 portant création; 2) PV AG du 12.07.2022; 3) stalut approuvé le 12.05.2006.				
1) réglement de fonctionnement MAJ (2ASF R311-33 à R311-37 1) Projet d'etablissement MAJ mai 2023 P.21 (Bientrailance) (2ASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II. alinéa d'etablis pluridisciplinaire pluridisciplinaire qualifiée) 1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-176-5 CASF	luand l'organisme gestionnaire a-t-il été créé ?	2009					
1) règlement de fonctionnement MAJ CASF R311-33 à R311-37 R311-37 R311-37 R311-37 R311-37 R311-37 R311-37 R311-37 R311-37 R311-38 R311	a structure appartient-elle à un groupement de coopération sociale ou médico- ociale ?						
1) règlement de fonctionnement MAJ CASF R311-33 à R311-37 1) Projet d'etablissement IMAJ mai CASF L311-8 et D312-38 P.21 (Bientrailance) D. 312-155-0, II CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa d'ACASF (Equipe pluridisciplinaire) 1) PV AG du 1207/2022 Art. D312-175-5 CASF	uestion 1.2						
1) Projet d etablissement MAJ mai CASF L.311-8 et 2023 P.21 (Bientratiance) P.21 (Bientratiance) D. 312-155-0, II CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinea 4 CASF (Equipe pluridisciplinaire qualifiee) 1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-176-5 CASF	xiste I-il un réglement de fonctionnement en vigueur au sein de la structure et onforme aux exigences réglementaires du CASF (R311-33 à R311-37)	oui	1) règlement de fonctionnement MAJ mai 2023		CASF R311-33 à R311-37		
1) Projet d etablissement MAJ mai CASF L.311-8 et 2023 P.21 (Bientrallance) D. 312-155-0, II CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinea 4 CASF (Equipe pluridisciplinaire) qualifiée) 1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-176-5 CASF	uestion 1.3						
P.21 (Bientrailance) D. 312-155-0, II CASF (Equipe plundisciplinaire) L. 312-1, II, alinea 4 CASF (Equipe plundisciplinaire qualifiée) 1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-176-5 CASF	xiste-t-il un projet d'établissement formalisé conforme aux exigences légales et èglementaires du CASF (L.311-8 et D311-38) ?	oui	1) Projet d etablissement MAJ mai 2023		CASF L.311-8 et		
1) PV AG du 12/07/2022 1) PV AG du 12/07/2022 1) PV AG du 12/07/2022 Att. D312-176-5 CASF	révoit-il un volet spécifique promotion de la bientraitance et prévention de la haltraitance ?	oui	P.21 (Bientraitance)		8		
1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-175-5 CASF (CASF (Equipe pluridisciplinaire) (1) PV AG du 12/07/2022 Art. D312-175-5 (CASF	uestion 1.4						
spose-t-il d'une délégation précisant ses compétences et ses oui 1) PV AG du 12/07/2022 de signature ?	xiste-t-il un organigramme ou des documents internes précisant les fonctions des ersonnes et les niveaux hiérarchiques ? 1. 312-15-0, II CASF (Equipe pluridisciplinaire) 312-1, II, alinéa 4 CASF (Equipe pluridisciplinaire qualifiée).	oui			D. 312-155-0, II CASF (Equipe plundisciplinaire) L. 312-1, II, alinea 4 CASF (Equipe plundisciplinaire		La mission note que forganigramme transmis par la strouture n'est pas dalé.
oui 1) PV AG du 12/07/2022	uestion 1.5						
	e directeur dispose-t-il d'une délégation précisant ses compètences et ses issions et/ou de signature ? srt D312-176-5 CASF)	oui	1) PV AG du 12/07/2022		4л. D312-176-5 CASF		

GOUVERNANCE	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (E/R)	Références Juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine (IIP/RS)	Commentaires
Question 1.6					THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	
Le directeur dispose-L-il d'une lettre de mission eVou d'une fiche de poste ?	oui		Remarque (R)		Recommandation (R)	R1. La fiche de poste foumie décrit les missions mais elle n'est pas nominative, pas datée et pas signée
Question 1.7						
La continuité de la fonction de direction est-elle organisée en cas d'absence du directeur ? Art. D 312-176-5 et suivants du CASF	oui	Document unique de délégation de pouvoir en date du 1er Aout 2022	Ecar (E)	Art. D. 312-176-5 et suivants du CASF	Injonction (I)	E1. La mission de contôle n'a pas de document
Question 1.8			の現代を出ているのか			
Oui préside le conseil de la vie sociale ?	L'ancienne présidente du CVS était une résidente en président de signé est un membre du Collège des Families en attendant les prochaines elections.			Decretin 2004- 287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institues à l'article L. 311-6 du CASF		
Combien de réunions par an ?	2 réunions réalisées à ce jour en 2023, la prochaine réunion est fixée au mercredi 20.12,23		Remarque (R)		Recommandation (R)	R2. La mission ne peut pas apprécier l'effectivité de la conduite du CVS. L'établissement n'a pas transmis de documents probants attestant les réunions organisées en 2023.

ECART	Injonction (I)	
-	Prescription (P)	0
REMARQUE	Recommandation (R)	3
2	Saisine (S)	0

£

Contble sur pièces EHPAD SAINTE HILDEGARDE	

FONCTIONS SUPPORTS	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts of Remarques (ER)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Salsine	Commentaires
Question 2.1					(Constant	
Ouels sont les effectils ? Comment se répartissent-ils : catégories potessorrelles, qualifications, charaines, saitabls (titulaires, contraits à durée minétermère (CDI), contraits à durée difermère (CDI), mis à disposition, inhérimaires, stapiaires), ratios d'encadrement?	L'étathissement emploie 🔵 salanés ;					
Quelle est l'évolution de ces effectifs sur 2 cu 3 ans ?						
Ouelle est la rotalion des personnels (ratio de rotation, ambiennelles dans les postes)						
Question 2.2						
Oxelles sont les pro-ádures appliquées pour les recrutements et les lecenciements ? Quelles sont les délégations ?		1) Procédure de licenciement en date du 29/05/23 MAJ le 03/11/23 2) Procédure du recrutement en date du 29/05/23 MAJ le 03/11/23				
Question 23			The state of the s			
Le directeur justific-t-il d'une qualification prouvée pour evercer sa fonction ?			Ecarl (E)	Décret n°2007. 221 du 19 (évire 2007 (J0 du 21) relatif à la qualification des directeurs des directeurs des d'abbissements ou service sociaux ou médico-sociaux	Injonction ()	La mission ne peut pas apprécier (Caracanis cara aucun document problant n'à élé transmis
art. D312-176-10 CASF pour le public						
Question 2.4			Company of the Compan			
Les personnels sont-ils qualifiés ? (art L312-1-il, al 2 CASF)	Sd.	Tableau de répartition du personnel el diplômes		Art L312-1-II, al.2 CASF		

FONCTIONS SUPPORTS	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (ER)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine (UPIR/S)	Commentaires
Question 2.5						
Les gestionnaires à assurent-ils de la compatibilité de leurs personnels à exercer leurs fonctions auprès de personnes vuinérables ? (art L132-6 CASF)	oui, par les entretiens de pré embauche, lors duquel cette compatibilité est évaluée. Une fois en poste le personnel est formé à la bientraliance et sensibilité à la totte contre la maltraitance.			Ari L133-6 CASF		La mission de contrôle a pu vérifier dans la procédure de reculement de l'établissement transmise qu'il ensise une liste de plèses dans laquelle figure une demande de l'extrait n' 3 du du mantes excentrait.
Question 2.6				THE PERSON NAMED IN CO.		Coord Juneane
Les personnels disposent-ls de fiches de postes el ou de fiches de láches ?	<i>DQ</i> .	1) Fiche de mission posibile. 2) Fiche de mission psychologue de mission psychologue 4) Fiche de mission psychologue 4) Fiche de posite agent d'acceuillagent polyvalent en EHPAD 4) Fiche de posite assistant ressources 4) Fiche de posite assistant en scin 6) Fiche de posite couvier qualifie en perionalogique 7) Fiche de posite infirmier(e) IDE 6) Fiche de posite infirmier(e) IDE 9) Fiche de posite infirmier(e) IDE 9) Fiche de posite infirmier(e) IDE 9) Fiche de posite infirmier(e) IDE 10) Fiche posite informier(e) IDE 4) Fiche de posite infirmier(e) IDE 6) Fiche posite informier(e) IDE 7) Fiche de posite infirmier(e) IDE 6) Fiche posite informier(e) IDE 7) Fiche de posite infirmier(e) IDE 8) Fiche de posite infirmier(e) IDE 8) Fiche infirmier(e) IDE 8) Fiche infirmier(e) IDE 8) Fiche infi				
Question 2.7						
	oui	Statistique absentéisme 2022				
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O						

FONCTIONS SUPPORTS	Réponses de l'établissement au questionnaire	ont au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (ER)	Références juridiques	hjonction / Prescription / Recommandation / Salsine (IPPRS)	Commerciaires
Question 2.8				THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED AND ADDRESS			
Existe-t-il des procédures relatives a l'étaboration du plan de formation decoulant d'une analyse des besoins de l'institution et des besoins individués des agents ?	ovi		1)Plan de formation programmées et non programmées en 2022 2) Procédure de rédaction du plan de formation en date du 29/05/2023 MAJ le 31/10/2023				
Question 2.9					STATE OF STREET		
Ouelle est la place faile à la prévention de la maitralaince ? Les personnels sont-ils sensibilisés aux l'oubles du comportement ou aux troubles sensoriels pour adapter leur attliude professionnelle ?	Elle occupe une piace centrale olle fait l'abjet de formation, sensibilisations, procédures, flyers, affichage	cole fail Pobjet de Cédures, fiyers,	1) Bilan des formations programmées et non programmées 2022. 2 Chaite de bientraliance 3. Fyer information maluraliance 4. Sheyer information multinations acies de dinformation signalement des acies de maluraliance en dale du 25/10/52/2023. Liste attitudes bienveillantes 6. Procédure d'accompagne individualisé 6. Procédure de prévention et de Leislement de la malitaliance envers le sujet agé en date du 25/10/52/23.				
Est-ce que des professionnels de la sinuture participent aux actions de formation des professionnels de la sinuture ? Le médean coordonnateur contribuel-it à la mise en œuvre de la politique de formation ?							
Quel est le suivi des formations réalisées ? Existe-I-il un bilan annuel ?	Via le bilan annuel oui						
Existe-(il parallelement des prainques organisées de soutien aux professionnels (d'anolyse des prainques, luitxal, groupes de parole)	Oui, plusieurs séances d'échanges entre professionrelis plus, des réunions d'ana pratiques sont régulièrement réalisées	jances d'échanges entre plus, des réunions d'analyse des guiferement réalisées					
Question 2.10							
Existe-1-il un protocole d'accueil des nouveaux professionnets?	Sui		Accueil du nouveau professionnel nar le				
			professionnel en date du 23/10/18;MAJ le 30/10/23				

					/ ucitoucial	
FONCTIONS SUPPORTS	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (ER)	Références juridiques	Prescription / Recommandation / Saisine	Commenialres
Question 2.11						
Comment sont organisées par service les rotations de personnel : présence du personnel : tepatition sur la journée. la semaine, temps de travail sur période, repos entre 2 postes ?		1) planning des agents de cuisine et dacceuil du 1er au 30 1123 2) planning des agents de cuisine et dacceuil du 1er au 31.11023 3) Planning équipe soignante du 1er au 30/1123				
Question 2.12						
contrôlées les présences à chaque changement de service ?	Via le cahier de transmissions sur lequel sont notés les professionnels présents ce jour.					
Comment is structure fait-elle face aux absences ? Existe-t-il une procédure pour organiser des remplacements ?	Un poxi de remplacement a été constitué, Les professionnels du poxi de remplacement qui ont déjà travaille à l'Etablissement sont privilégles. Les Poxédure de rezulement » lait offre de référence.	1) Procédure de recrulement				
Question 2.13				TOWN STATE OF STATE O		
Comment est corcilée la rotation des personnels et la recherche d'une stabilié L'établissement a chois de maltre en place un des personnels auprès des personnes prises en charge?	L'établissement a choisi de mettre en place un roulement de équipes fixes en journée continue	Planning astreinle octobre à décembre 2023				
Une permanence administrative et lectrinque (médrale, sociale, édurative) iou: est-elle organisée ? Par qui ? Comment est-elle assurée ? Des dispositions écrites. difusées. mises à jour et évaluées périodiquement la formalisent elle? De nuil ainsi que par la présence d'un AS de nuil Astrente légiblicique avec possibilité d'infervention sur place. Présence sur place. AS de nuil	ou: Dize the astierine d'un IDE de nuit, ainsi que par la présence d'un AS de nuit; Astréinte téléphonique avec possibilité d'intervention sur place Présence sur place AS de nuit	1) Convention de partenarial entre 2) Convention de Partenarial				
Existe-1-il des glissements de tâches entre les calégories de personnels?						

FONCTIONS SUPPORTS	Réponses de l'élablissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (E/R)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Salsine (IPRIS)	Commeniaires
Question 2.14						
La direction organise-t-elle des réunions périodiques avec ces personnels notamment ceux qu' n'interviennent que la nuit et des échanges entre ces personnels et ceux de jour?	ou, iors des entrefiens et nois de mise à jour des fartes de poste, oui, lors 1) Procédure de gestion des transmissions des transmissions des transmissions de mailin, de prise de poste et de fin de poste	1) Procédure de gestion des transmissions informalisées				
En ce qui concerne plus particulièrement le service de nuit, quels sont les personnels présents (veilleur de nuit aides soignants, éducateurs circulant ou résidant, personnel couché ou debout)?	Le personnel de nuit est le suivant Gagent de sécurité Gaide-soignant Personnel orculant. Personnel débout.					
Comment le personnel de nuit rend-14 conçae de l'activité de la nuit ? A qui ? Existe-14 un document sur lequel sont pordées les informations ?	Par le bais de transmissions écnies et orales					
Si des décisions particulières ont du être prises pendant la nuil en urgence. quelle est la procédure de validation ?	Appel préatable de l'astreinte pour validation de la décision. L'astreinte se chaige ensuire de contacter les autres interlocuteurs (médéan urgences, familles, prestataire,) le cas échéant					
Question 2.15						
Le médecin coordonnateur rédige-14 un rapport annuel d'activité médicale ? (article D.312-138 du CASF)	Qui	Rapport annuel d'activite medicale année 2022		Article D.312-158		
Question 2.16				icus;		
Existe-Hi des procédures de gestion des systèmes d'information (ristallation, sauvegarde, restauration) ?						
Par référence à l'article L. 312-9 du code de l'action sociale et des familles. l'établissement ou le service s'est-il dotle d'un système d'information conçu de manière à assurer le respect de la protection des données à caractére nominalit ?	Oui, en respectant les engences RGPD, en utilisant une messagerie sécurisée, et en respectant la confidentialié des échanges <mark>éc</mark> nis et oraux			Article L 312-9 du CASF		
			A. dark a bear observed and a second	The state of the s		

-		0	U
Injonction (I)	Prescription (P)	Recommandation (R	Saisine (S)
ECART	-	REMARQUE	0
	2		and the second second second second

3. LA COORDINATION AVEC LES AUTRES ACTEURS

Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (E/R)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine (I/P/R/S)	Commentaires
oui	1) Contrat				
oui A noter que des conventions sont en cours d'établissement					
Une convention	1) Convention de partenarial				
Une convention				·	
	oui A noter que des conventions sont en cours d'établissement Une convention	oui A noter que des conventions sont en cours d'établissement Une convention 1) Convention de partenarial	Réponses de l'établissement au questionnaire Documents probants Ecarts et Remarques (E/R) Oui A noter que des conventions sont en cours d'établissement Une convention 1) Convention de partenariat	Réponses de l'établissement au questionnaire Documents probants Ecarts et Remarques (E/R) Oui A noter que des conventions sont en cours d'établissement Une convention 1) Convention de partenariat	Réponses de l'établissement au questionnaire Documents probants Ecarts et Remarques (EIR) Références juridiques 1) Contrat Oui A noter que des conventions sont en cours d'établissement Une convention 1) Convention de partenarial

COORDINNATION D'ACTEURS	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (EIR)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine (IPRIS)	Commentaires
Question 3.3						
La structure a-t-elle établi des partenariats avec des ESSMS (selon son champ d'activité : établissements et services sociaux ou médico-sociaux, services d'aide à la personne, services d'aide à la vie quotidienne (téléassistance, portage de repas, clubs), groupes de paroles pour les aidants) ? Ces partenariats sont-ils formalisés par des conventions ?	Centre Maternel Astreinte IDE de nuit l Portage de repass	Convention				
Ouelle est l'implication du directeur et des responsables professionnels concernès dans ce partenariat ?						
Des visites d'établissements ou de services, des échanges de personnels ou des formations conjointes avec d'autres institutions ou services sont-ils organisés ?	oni	Compte rendu sensibilitation du 27/06/23				
Question 3.4						
La structure a-t-elle établi des partenariats avec les organismes chargès de l'orientation (selon la population accueillie : services sociaux polyvalents et spécialisés, centres communaux d'action sociale, centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC), MAIA) ? Comment se concrétisent ces partenariats ?	CCAS du Gros Mome : liers lieu Une convention est en cours d'établissement avec le DAC APPUI SANTE MARTINIQUE CCAS du Gros Mome : aleirer cuisino-thérapie	Convention de partenariat Convention de Convention de Jahrenaiat 3) Délibération Conseil d'administration				
	Participation aux différentes réunions, intervention auprès du CCAS concernant la prise en charge des personnes âgées, participation au CLS (contrat local de santé).					
Ouelle est l'implication du directeur et des responsables professionnels concernés dans ce partenariat ?	La directrice est force de proposition pour la prise en charge des personnes âgées, interview de la directrice faile par la maine dans le cadre de la mise en place du journal des centenaires de la commune du Gros Morne.					

COORDINNATION D'ACTEURS	Réponses de l'établissement au questionnaire	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (E/R)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine (IIPRIS)	Commentaires
Question 3.5 La structure a-t-elle établi des partenariats avec la communauté sociale environnante (créches, établissements scolaires, centres de loisirs, bibliothèques, clubs du 3ème âge)? Comment se concrétisent ces relations?	Echanges intergênérationnels				Grand	
Question 3.6						
Ouels sont la nature et le contenu des relations existantes entre it structure et différentes associations du secteur géographique et professionnel ?	nortane de renas rencontres intergénérationnelles					
Quelles associations (sportives, culturelles, artistiques, loisirs) ?						
Existe-t-il des conventions de partenariat ?						
Existe-t-il des conventions pour la mise à disposition de moyens ?			1			

Injonction (I)	Prescription (P)	Recommandation (R)	Saisine (S)
ECART	0	REMARQUE	0
	NP		

4. PRISE EN CHARGE

PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE	Réponses de	l'établissement	Documents probants	RAPPORT Ecarts et Remarques (E/R)	Références juridiques	Injonction / Prescription / Recommandation / Saisine (\(UP/R/S\)	Commentaires
Question 4.1			The Art State of the Control of the	Mark Miles			
Existe-t-il une procédure d'admission de la personne prise en charge ? Est-elle écrite ? Cette procédure prévoit-elle l'information, la recherche et le recueil de son consentement avant son entrée ?	Oui; oui		Procédure d'admission et d'acceuil du nouveau résident en date du 26/01/21				
Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement et, pour certains types d'établissements, un modèle de contrat de séjour sont-ils remis, avant l'entrée dans la structure, à la personne ou le cas échéant, à son représentant légal ?	oui						
Question 4.2							
Est-il conclu un contrat de séjour ou est-il établi un document individuel de prise en charge par référence à l'article D. 311 du CASF ? Les intéressés participent-ils à l'élaboration de leur projet d'accueil et d'accompagnement conformément à l'article L. 311-3,7° du CASF ?	Oui, ils sont toujours convid		1) Modèle de contrat de séjour 2)Modèle de document individuel de prise en charge Maj Avril 2023		Article D. 311 du CASF		

	ECART
N/L	0
Nb	REMARQUE
	0

Injonction (I)	0
Prescription (P)	0
Recommandation (R)	0
Saisine (S)	0